

AR PREFECTURE

016-200054047-20180305-2018_03_05_15-DE
Reçu le 07/03/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL N° 269 d'une superficie de 1510 m² au prix de 3 € le m², soit pour la somme de 4530 € ;
- Approuve la prise en charge par la commune des frais des actes notariés correspondants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition et à engager la dépense correspondante.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 6 mars 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

